Nations Unies S/2012/577



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juillet 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 juillet 2012, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 13 juillet 2012 (S/2012/576), dans laquelle vous avez fait part de la demande de l'Union africaine tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies revoie les types d'hélicoptères faisant partie du dispositif d'appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2036 (2012) et à ce que le Conseil autorise à l'AMISOM une certaine souplesse dans l'utilisation de différents types d'hélicoptères, a été portée à l'attention des membres du Conseil.

Je confirme que le Conseil de sécurité approuve cet arrangement qui, dans les limites du budget autorisé, permettra l'utilisation de 12 hélicoptères maximum, comme prévu dans l'annexe à la résolution 2036 (2012) du Conseil.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Nestor **Osorio**

12-43775 (F) 250712 250712



